Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260511-80_2026-DE

PLEUCADEUC
Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 5-2026
Délibération : 80-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mai 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le quatre mai, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 14
Pouvoirs : 5

Présents : BALAC Loïc, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, LANOE Rudy, RIO Letitia, LOYER Alain, BRAUD Serge, NAFTEUX, Yvonne RACOUET Philippe, ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain.

Absents excusés : GOURMIL Nathalie (donne pouvoir à DELANOE Rudy) ; GUILLEMOT André (donne pouvoir à BALAC Loïc) ; BOCANDÉ Marie-Pierre (donne pouvoir à ROUX Patricia) ; MACÉ Laetitia (donne pouvoir à BOULO DUGUE Céline) ; LEMIERRE Jim (donne pouvoir à BUSSON Jean-François).

Retard : RIO Letitia arrivée à 19 :14

Secrétaire de séance : LABORDERIE Romain

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil municipal en matière de création et de gestion des emplois communaux ;
VU le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives à la création, à la modification et à la suppression des emplois permanents ;
VU le tableau des effectifs de la commune ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins des services municipaux.
CONSIDERANT l'évolution des missions confiées aux agents territoriaux ;
CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité et la qualité du service public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 :
D'approuver la modification du tableau des effectifs de la commune.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260511-80_2026-DE

Article 2 :
De créer les emplois permanents suivants :

- 1 poste de Technicien principal de 2ème classe (catégorie B),
- 1 poste de Rédacteur principal de 1ère classe (catégorie B),
- 1 poste d'Adjoint technique territorial (catégorie C).

Article 3 :
De supprimer les emplois permanents suivants :

- 1 poste de technicien,
- 1 poste de Rédacteur principal 2ème classe.

Article 4 :
Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires titulaires.
À défaut de candidatures statutaires, ils pourront être occupés par des agents contractuels dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique.

Article 5 :
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes à ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

Article 6 :
M. le Maire est autorisé à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 11 mai 2026
Le Maire, Loïc BALAC.